

# Les arrêtés préfectoraux

## Du 19 mars 2020

A compter du 19 mars 2020 :

- **L'accès à tous les massifs forestiers, ouverts à la circulation publique situé dans le département de Seine-et-Marne est interdit jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté retirant les effets du présent arrêté.**
- **Toute activité sportive, individuel ou en groupe de quelque nature que ce soit, est interdite dans l'ensemble du périmètre de la forêt domaniale de Fontainebleau, jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté retirant les effets du présent arrêté.**
- **L'accès à tous les parcs et jardins publics du département de Seine-et-Marne est interdit jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté retirant les effets du présent arrêté.**
- **L'accès aux berges et chemins de halage des cours d'eau domaniaux et canaux est interdit en Seine-et-Marne à compter du 19 mars 12 heures et jusqu'au 31 mars 2020 à l'exception des professionnels dont l'activité nécessite un accès à ces lieux.**

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Coronavirus-COVID-19>

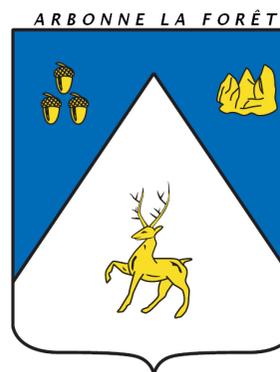
|  |  |
|--|--|
|                      | <b>Coronavirus Covid-19</b>  |
| Toute l'information à jour :<br><b>gouvernement.fr/<br/>info-coronavirus</b>                           | Pour toutes vos questions :<br><b>N° vert 0800 130 000</b><br><small>(appel gratuit)</small> |
| Uniquement en cas de symptômes<br>(fièvre, toux, difficultés respiratoires) :<br><b>composez le 15</b> |  |

## Informations

Le président de la République a dévoilé le lundi 16 mars au soir, les nouvelles mesures pour maîtriser l'épidémie de COVID-19.

Depuis le 17 mars à 12h, nous devons limiter nos déplacements et notre vie sociale au strict nécessaire (attestation de déplacements dérogatoire détaillée ci-jointe). Ces mesures ont été renforcées par arrêtés préfectoraux du 19 mars 2020 (détail au dos du document).

**Pour respecter ces mesures à Arbonne-la-Forêt, vous trouverez les dispositions prises par le conseil municipal et des informations complémentaires dans ce livret.**



Mairie d'Arbonne-la-Forêt

58 Rue de la mairie

77630 Arbonne-la-Forêt

Contact : 01 60 66 44 16

[mairie.arbonnelaforet@orange.fr](mailto:mairie.arbonnelaforet@orange.fr)

- **La mairie est fermée au public :**
  - \* Un accueil téléphonique est assuré aux heures d'ouverture (01 60 66 44 16).
  - \* Le service de l'état-civil vous recevra uniquement sur rendez-vous.
  - \* Un numéro d'urgence est à votre disposition : **07 80 97 45 03**.
- **La diffusion de documents pédagogiques version papier se fera devant chaque école dans une boîte identifiée « Mon école à la maison ».**
- **La liste des établissements accueillant les enfants des personnels soignants est disponible sur [arbonnelaforet.fr](http://arbonnelaforet.fr) « Rubrique COVID-19 ».**

- **Pour être régulièrement informé(e), envoyer votre adresse mail ou numéro de téléphone par mail : [mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr](mailto:mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr) ou par sms au : **07 80 97 45 03**.**

- **Toutes les activités des associations sont annulées.**
- **Les réservations de la salle René Lefèvre sont annulées et suspendues.**
- **N'oubliez pas de remplir une attestation** de déplacement dérogatoire (ci-jointe) pour vos sorties strictement nécessaires. Vous pouvez aussi la télécharger sur le site "[service-public.fr](http://service-public.fr)" ) ou demander des copies à la mairie qui seront déposées dans votre boîte aux lettres.

- **Des services pour les plus fragiles sont mis en place :**

- \* **Pour les personnes les plus fragiles et les plus de 70 ans, un service de livraison de produits alimentaires de première nécessité vous est proposé contacter la mairie au 01 60 66 44 16.**
- \* **Un service de livraison de médicaments sur ordonnance avec la pharmacie de Barbizon et un conseiller municipal.**
- \* **Un service d'appel est mis en place** ( vous souhaitez être contacté(e) une fois par semaine, appeler le 06 75 71 88 18).

- \* **Comment fonctionnent ces services :**

**Pour la livraison de produits alimentaires** de première nécessité contacter la mairie au **01 60 66 44 16** ou au **06 75 71 88 18**.

**Pour le service pharmacie** votre carte vitale sera nécessaire un conseiller municipal se mettra en lien avec vous.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre la mairie au : **01 60 66 44 16**.

## **Horaires d'ouverture de la permanence téléphonique de la mairie :**

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h30

Mercredi de 14h00 à 16h30

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h00 à 12h00

**En dehors de ces horaires seul le numéro d'urgence sera disponible.**

**TOUS UNIS  
TOUS SOLIDAIRES**

Vous souhaitez faire preuve de solidarité, donner de votre temps bénévolement, rendre service , faites vous connaître envoyer votre adresse mail et proposition de services sur : [mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr](mailto:mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr)



## **Informations collecte des déchets**

### **Le SMICTOM vous informe :**

Le fonctionnement des activités porte à porte de collecte et de traitement des déchets doit être nécessairement maintenu afin d'assurer la continuité du service public.

Le numéro vert, standard du SMICTOM reste disponible au numéro habituel : **0 800 133 895**

### **Les services suspendus sont :**

- Les déchèteries
- Le service de maintenance livraison des bacs ou de composteurs
- Le service allo-déchets
- La collecte des papiers de bureaux dans les établissements publics
- La collecte des biodéchets issus de la restauration collective

Compte tenu du contexte inédit, une information sera faite chaque jour concernant les évolutions éventuelles du service de gestion des déchets sur le site internet <https://www.smictom-fontainebleau.fr/> ou par téléphone (ci-dessus).